

Dossier suivi par : Steven Hoareau
Directeur des Sports
Pôle Culture et Sport
Direction des Sports
Tel : 0262 34 49 33
Email : steven.hoareau@mairie-saintpaul.fr

Saint-Paul, le 04/03/2025

Le Maire

Aux

N/Réf : DSP-2025D/1899/YM

Associations sportives
de la Ville de Saint-Paul

Objet : Nouvelle procédure pour la déclaration des manifestations sportives – hors déclaration à réaliser sur le site « declaration-manifestations.gouv.fr »

Pièces annexes :

- [Lien](#) pour remplir le dossier de déclaration de manifestation :
Dossiers également visibles sur : <https://www.mairie-saintpaul.re/declaration-de-manifestation/>
- Déclaration sur l'honneur relative à la gestion des déchets lors des manifestations sportives

Madame, Monsieur,

Dans un souci de meilleure organisation et de coordination des événements sportifs se déroulant sur le territoire communal, la Ville de Saint-Paul met en place à compter du **15 mars 2025**, une **nouvelle procédure de déclaration pour l'organisation des manifestations sportives**.

Cette procédure vient en complément de l'obligation légale de déclaration sur le site gouvernemental dédié (<https://declaration-manifestations.gouv.fr>), et vise à faciliter le suivi des événements au niveau local, en assurant une meilleure anticipation des besoins logistiques, de sécurité et de communication.

Face à l'ampleur des événements organisés sur notre territoire, près de 230 manifestations par an, dont 130 sur le seul premier trimestre, la Direction des Sports de la Ville de Saint-Paul a mis en place un processus simplifié et optimisé afin de faciliter l'obtention des différentes autorisations au sein de nos services (sécurité civile, service voirie, service économique, etc.). Cette nouvelle organisation vise à améliorer le suivi et le traitement de vos demandes.

Désormais, toute demande de déclaration devra être adressée officiellement à :

Monsieur le Maire de Saint-Paul, Emmanuel SERAPHIN, exclusivement via les canaux suivants :

Adresse postale

Mairie de Saint-Paul, Place du Général de Gaulle CS 51015 - 97864 Saint-Paul CEDEX

Adresse e-mail

mairie@mairie-saintpaul.fr

MAIRIE DE SAINT-PAUL

Place du Général de Gaulle, CS 51015 - 97864 SAINT-PAUL CEDEX

Aucune autre demande ne sera acceptée en dehors de ce circuit. Les demandes envoyées directement par email à un collaborateur de la Direction des Sports ne seront pas prises en compte.

En tant que pilote en matière d'événements sportifs, la Direction des Sports se chargera de coordonner les avis et/ou autorisations nécessaires auprès des services concernés.

Nous vous demandons également de sensibiliser vos ligues et partenaires à cette nouvelle procédure. Les courriers de demande doivent impérativement être envoyés **au plus tard trois mois avant la date prévue de votre manifestation**, pour instruction.

En outre, dans le cadre de notre engagement en faveur de la responsabilité environnementale, toutes les associations organisant des événements rassemblant plus de 500 personnes, et représentées par une personne morale (Président.e ou représentant.e légal.e), devront désormais remplir une déclaration sur l'honneur.

Cette déclaration atteste de leur engagement à effectuer une demande préalable auprès du Territoire de l'Ouest (<https://demarches.tco.re>) pour la gestion des déchets pendant et après la manifestation, si nécessaire. Cette demande concerne notamment la mise à disposition de bacs bleus et/ou verts supplémentaires pour un tri sélectif optimisé.

Nous comptons sur votre engagement écoresponsable pour contribuer à la préservation de notre environnement lors de vos événements.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter la Direction des Sports :

- Téléphone : **0262 34 49 34**
- Email : **sports@mairie-saintpaul.fr**

Nous vous remercions pour votre collaboration et restons à votre disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services,**

Signé électroniquement par Jean François
APAYA-GADABAY
Date de signature : 06/03/2025
Jean-François APAYA
Qualité : Directeur Général des Services

MAIRIE DE SAINT-PAUL

Place du Général de Gaulle, CS 51015 - 97864 SAINT-PAUL CEDEX